Secteur juridique • Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

ÉCONOMIE DES ENTREPRISES

2015

Le *Baromètre Entreprises* de la branche Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques présente les informations saillantes concernant le tissu entrepreneurial dans lequel évoluent les entreprises libérales du secteur. Ce baromètre offre une photographie instantanée, tout en intégrant les principales évolutions sur les dernières années.

CHIFFRE D'AFFAIRES IMPORTANT POUR DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES PLUTÔT MODESTES

Le CA HT moyen estimé pour les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques est un peu plus important que celui de l'ensemble du secteur juridique. Toutefois, la performance économique de la branche est un peu moins élevée puisque l'excédent brut d'exploitation (EBE) moyen représente 8,4 % du CA HT contre 9,81 % pour l'ensemble du secteur.

Estimation des principaux résultats économiques moyens des entreprises employeuses (2013, €)

CA HT	1 624 523	1 440 848
Valeur ajoutée	650 964	912 473
Impôts et taxes	30 848	38 728
Salaires et cotisations	483 470	734 397
EBE	136 764	141 350
RCAI	**97 151**	**117 333**
Forme d'entreprises la plus fréquente	SARL	Entreprise individuelle
Nombre moyen d'emplois ETP	5,6	3,6

Entreprises individuelles et sociétés, moyennes pondérées en fonction de statut et de la branche, calculs réalisés sur données issues d'échantillons. Sources : Actalians 2015, Unasa 2015, Bvd-Diane 2015, calculs Rapelli.

Le revenu courant avant impôts (RCAI) moyen des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques est estimé à 97 151 €.

Entreprise : entité légale constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services, composée d'un ou plusieurs établissements.

Entreprises employeuses : entreprises du champ de l'OMPL cotisantes à Actalians, exclusion faite des organismes de formation ou professionnels.

Entreprises individuelles : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les entreprises individuelles (personnes physiques) et les statuts assimilés.

Emploi en équivalent temps plein (ETP) : nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein-temps.

Valeur ajoutée : évaluation de la valeur économique générée par l'entreprise dans le cadre de son activité. *Calcul : Valeur ajoutée = Marge commerciale + Production de l'exercice – Consommation de l'exercice en provenance des tiers.*

Secteur juridique

Branche professionnelle

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr
4, rue du Colonel Driant • 75046 Paris Cedex 01 • ompl@actalians.fr

Ompl Observatoire des métiers dans les professions libérales

Salaires et cotisations : rémunérations, indemnités et primes versées aux salariés de l'entreprise augmentées des charges sociales. Cet indicateur intègre la rémunération et les cotisations sociales des dirigeants de sociétés salariés par leur entreprise.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : montant de la trésorerie potentielle issue de l'activité principale de l'entreprise après paiement des salaires, des charges sociales, des prélèvements fiscaux et assimilés. *Calcul : Excédent brut d'exploitation = Valeur ajoutée + Subventions d'exploitation – Impôts, taxes et versements assimilés – Salaires et cotisations.*

Revenu courant avant impôts (RCAI) : mesure la performance économique de l'entreprise. Il s'agit du résultat de l'entreprise hors résultats exceptionnels avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés et de la participation des salariés. Pour une entreprise individuelle, le RCAI est équivalent au revenu net d'activité. *Calcul : Résultat courant avant impôt = Résultat d'exploitation ± Quote-part de résultat sur opérations faites en commun + Produits financiers – Charges financières.*

POIDS TRÈS IMPORTANT DES CHARGES DE PRODUCTION ET DE FONCTIONNEMENT

La branche des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se distingue très nettement de l'ensemble du secteur juridique par un poids beaucoup plus important des charges de production et de fonctionnement. En moyenne, elles représentent 59,9 % du CA HT contre 36,7 % au sein du secteur. Incidemment, la profitabilité des entreprises de la branche est moins élevée puisque le RCAI absorbe 6 % du CA HT contre 8,1 % dans l'ensemble du secteur.

Principales utilisations du CA HT moyen estimé (2013, %)

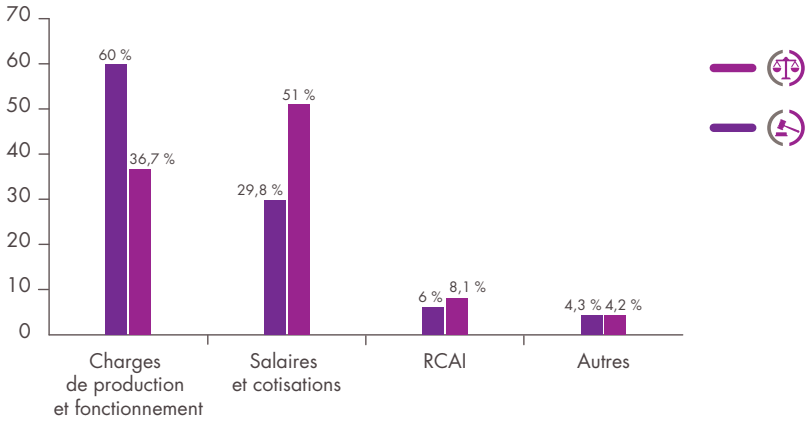

Entreprises individuelles et sociétés, moyennes pondérées en fonction de statut et de la branche, calculs réalisés sur données issues d'échantillons. Sources : Actalians 2015, Unasa 2015, Fcga 2015, Bvd-Diane 2015, calculs Rapelli.

En 2013, dans la branche des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, les charges de production et de fonctionnement représentent 59,9 % du CA HT moyen estimé.

MAJORITÉ D'ENTREPRISES EMPLOYEUSES

La part des entreprises employeuses au sein des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques est assez importante. Près d'un tiers des structures génère au moins un emploi salarié alors que la proportion atteint 43 % pour l'ensemble du secteur.

Estimation du poids sectoriel des entreprises employeuses

Nombre total d'entreprises[1]	734	32 456
Entreprises employeuses	60,6 %	43,1 %

Sources : Actalians 2014, 2015, Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires 2015, Ministère de la Justice 2015, Conseil des ventes 2014, Chambre nationales des commissaires-priseurs judiciaires 2015.

60,6 % des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, les autres structures étant le fait de travailleurs indépendants.